

LE VICAIRE GÉNÉRAL
DER GENERALVIKAR



ÉVÊCHÉ
DE
SION

BISCHÖFLICHES
ORDINARIAT
SITTEN

Rue de la Tour 12
Case Postale 2124, 1950 Sion 2
www.cath-vs.ch

Téléphone 027 329 18 18
Portable 078 842 69 93
py.maillard@cath-vs.org

A tous les agents pastoraux
du diocèse de Sion
et du territoire abbatial de St-Maurice
(prêtres, diacres et laïcs)

Sion, le 20 août 2021

Coronavirus – Obligation du port du masque pour les chanteurs animant des messes à l'intérieur

Chers amis,

En ces jours de reprise pastorale, nous recevons bon nombre d'interpellations portant sur l'obligation du port du masque pour les chorales pendant les célébrations liturgiques. En effet, la « Task Force Chorale Suisse » a publié des directives selon lesquelles « lors des services religieux, le chœur peut chanter sans masque mais l'assemblée doit être masquée ». Cette lecture des directives fédérales en vigueur se fonde sur un rapprochement entre une messe et une « activité culturelle » (un concert), où les exécutants ne sont pas tenus d'être masqués. Ceci dit, les directives prévoient que, dans ces cas-là, les coordonnées doivent être collectées, ce qui n'est pas requis pour la participation aux messes (considérées depuis le début de la pandémie comme des « manifestations » ordinaires).

Cette disposition de la « Task Force Chorale Suisse » est diversement suivie dans les cantons suisses. Dans le diocèse voisin de Lausanne, Genève et Fribourg par exemple, à l'heure actuelle, les cantons de Fribourg et Genève l'appliquent, tandis que les cantons de Vaud et Neuchâtel maintiennent l'obligation du port du masque pour les chorales pendant les messes.

Après de nouveaux contacts avec nos autorités sanitaires cantonales, notre évêque Mgr Jean-Marie Lovey a décidé de maintenir également cette obligation du port du masque pour les messes célébrées à l'intérieur, aussi pour les chanteurs, pour les raisons suivantes :

1. Malgré les avancées de la vaccination, l'évolution actuelle de la pandémie nous oblige à conserver une attitude de prudence ;
2. Il y aurait un grand paradoxe à autoriser les chorales à chanter sans masque à la messe tout en maintenant l'obligation du port du masque pour les fidèles. Puisqu'il a été souligné depuis le début de la pandémie que le chant est une activité davantage « à risque » que le simple fait d'aller à la messe, il y a fort à penser que les fidèles ne comprendraient pas pourquoi eux devraient conserver le masque alors que les chanteurs pourraient l'enlever ;

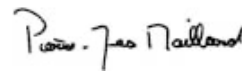
3. Tout en nous réjouissant très vivement de la reprise, longtemps attendue, des animations chorales et musicales de nos messes, nous tenons à ce que les chorales se considèrent avant tout comme « des fidèles qui chantent » et non pas comme « des concertistes qui se produisent face à un public ». Il nous paraît donc logique de conserver des mesures identiques pour tout le monde à l'intérieur des églises (à part le cas des solistes ou des lecteurs, autorisés depuis longtemps à enlever le masque lorsqu'ils sont seuls à l'ambon) ;
4. Nous sommes très heureux des assouplissements annoncés au début de l'été (possibilité d'accueillir des fidèles occupant jusqu'aux 2/3 de la capacité des églises, abrogation de la fermeture d'un banc sur deux, reprise des animations musicales et des chorales), et nous souhaitons éviter d'autres restrictions qui seraient beaucoup plus fastidieuses et problématiques pour les paroisses (éventuelle obligation de relever les coordonnées, pass sanitaire, etc).

Pour toutes ces raisons, nous maintenons pour l'instant les mesures annoncées le 24 juin et nous remercions les chanteurs de bien vouloir continuer à porter le masque pendant les célébrations à l'intérieur des églises (rappelons que le port du masque n'est pas obligatoire pour les manifestations à l'extérieur), et nous leur exprimons notre profonde reconnaissance pour la reprise de leur important engagement au service de nos liturgies paroissiales.

D'entente avec nos autorités sanitaires cantonales, nous réévaluerons la situation d'ici quelques semaines et nous vous tiendrons informés des éventuels changements.

Avec nos meilleurs vœux pour une belle rentrée et une heureuse année pastorale, cordialement,

Pierre-Yves Maillard



Vicaire général